

Aide à l'achat d'un véhicule électrique

Achat d'un véhicule neuf sans reprise d'un ancien véhicule

Le véhicule doit être neuf, c'est-à-dire :

- soit une voiture n'ayant jamais été immatriculée ni en France, ni à l'étranger (un véhicule importé est considéré comme neuf s'il n'a pas été immatriculé à l'étranger),
- soit une voiture précédemment immatriculée comme véhicule de démonstration : son achat ou sa location doit intervenir dans les 12 mois de sa première immatriculation.

Si vous respectez ces conditions, vous bénéficiez d'une aide de l'Etat dont le montant est de 27% du coût d'acquisition TTC augmentée du coût de la batterie si elle est louée. Cette aide est limitée à **6300 euros**.



Achat d'un véhicule neuf avec une prime à la conversion pour le remplacement d'un véhicule diesel

Pour percevoir la prime de conversion, l'achat du véhicule neuf doit s'accompagner de la destruction d'un véhicule qui remplit les conditions suivantes :

- utiliser le gazole comme carburant principal,
- avoir fait l'objet d'une 1^{re} immatriculation avant le 1^{er} janvier 2006,
- appartenir à la catégorie des voitures particulières,
- appartenir, au vu de l'identité du propriétaire mentionné sur le certificat d'immatriculation, au bénéficiaire de l'aide,
- avoir été acquis depuis au moins 1 an,
- être immatriculé en France dans une série normale,
- ne pas être gagé,
- ne pas être considéré comme un véhicule endommagé,

- être remis pour destruction à un centre "véhicules hors d'usage" (VHU) agréé dans les 6 mois suivant la facturation du véhicule neuf acquis ou loué,

- faire l'objet d'un contrat d'assurance en cours de validité à la date de sa remise pour destruction.

Vous bénéficiez de **3700 euros** de bonus supplémentaire jusqu'au **31 décembre 2016**.



Aide à l'installation d'une borne de charge

Vous bénéficiez, d'un crédit d'impôt de **30%** basé sur les dépenses de la borne de recharge et du coût d'installation. Cette aide est valable jusqu'au **31 décembre 2016**.



Aide régionale

Certaines régions accordent des subventions supplémentaires.

Pour les particuliers:

- Monaco
- Poitou-Charentes
- Ville de Saint-Maur

Pour les professionnels:

- Haute-Normandie
- Lorraine
- Limousin
- Monaco
- Nord Pas de Calais
- Poitou-Charentes



L'aide régionale évolue tout au long de l'année, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre région.



ACOZE

2bis, rue du Général de Gaulle
67230 Kertzfeld